A la mémoire de feu Driss Benzekri, l'IRCAM met en exergue la diversité culturelle et linguistique

30 mai 2016

Le Centre des Etudes Anthropologiques et Sociologiques (CEAS), relevant de l'Institut Royal de la culture amazighe (IRCAM), a organisé vendredi 20 mai, une rencontre scientifique en hommage à la mémoire de feu Driss Benzekri, avec la participation de représentants d'organismes nationaux et internationaux, ainsi que celle d'acteurs associatifs et de militants des droits de l'Homme.

Cette rencontre visait à mettre en relief l'apport singulier et structurant que le regretté Benzekri a apporté à la question de la diversité culturelle et linguistique comme militant des droits humains, comme chercheur et comme artisan de l'IER et président du Conseil Consultatif des Droits de l'Homme (CCDH).

Rappelons que feu Driss Benzekri (1950-2007) fut président de l'Instance équité et réconciliation (IER), avant d'être nommé président du CCDH, prédécesseur du Conseil national des droits de l'Homme (CNDH). Dirigeant de l'organisation Ila Al Amam, il a été emprisonné de 1974 à 1991. Après sa libération, il a obtenu un magistère en droit international à l'Université d'Essex en Grande-Bretagne[] et s'est consacré à l'étude de la langue Amazighe et sa phonétique et l'histoire de la poésie Amazigh dans les années trente, tout en assurant la permanence des activités de l'OMDH comme membre de son Bureau National[].

Le Directeur Général de la HACA, M. Jamal Eddine Naji, (ex-membre du Bureau National de l'Organisation marocaine des droits de l'Homme (OMDH), et ex-responsable de la Communication auprès de l'IER) a pris part à cette rencontre, qui s'est également tenue à l'occasion de la Journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement (21 mai).

Le Directeur Général de la HACA, M. Jamal Eddine Naji, livrant ses impressions à la presse

A cette occasion, M. Naji a, à l'invitation de l'IRCAM, mis l'accent sur l'action de la HACA et l'intérêt que porte celle-ci à la diversité culturelle qui est une de ses options stratégiques, et ce en conformité avec la Constitution marocaine, qui, dans son préambule, stipule que « l'identité marocaine est plurielle et que le Royaume du Maroc s'engage à bannir et combattre toute discrimination à l'encontre de quiconque, en raison du sexe, de la couleur, des croyances, de la culture, de l'origine sociale ou régionale, de la langue, du handicap ou de quelque circonstance personnelle que ce soit ». Et d'ajouter que, parmi les missions qui sont les siennes, la Haute Autorité est chargée de veiller au respect de l'expression pluraliste des courants d'opinion et de pensée et du droit à l'information, dans le domaine de l'audiovisuel et ce, dans le respect des valeurs civilisationnelles fondamentales et des lois du Royaume.

A cet égard, M. Naji, qui a rappelé les nombreuses actions de la HACA allant dans le sens de la diversité, comme l'organisation, en 2013, des Journées internationales de la diversité culturelle, ou encore la stratégie (2013-2017) adoptée par le Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle, qui considère la pluralité et la diversité comme un chantier structurant pour cette institution de régulation et de bonne gouvernance au service du projet démocratique clairement configuré par la Constitution de 2011

Le Directeur Général de la HACA a synthétisé ses propos en affirmant qu'au Maroc, « la diversité culturelle et linguistique est une réalité palpable et millénaire, en tant que pratique quotidienne quasi-instinctive parmi les Marocaines et les Marocains , mais dont la codification nécessitera un travail sérieux et prudent pour la mise en place, selon une méthodologie spécifique et contextualisée, de mécanismes et de règles de gestion et de promotion précis ».

Au cours des débats, les participants à cette rencontre ont souligné que la constitutionnalisation de l'Amazigh comme langue officielle aux côtés de l'Arabe s'inscrit dans ce même cadre, et constitue, outre sa symbolique politique et civilisationnelle, un tournant historique dans le processus de mise en place des mécanismes juridiques et institutionnels pour la gestion et le renforcement de la diversité culturelle du Royaume.

Les intervenants ont souligné aussi que le Maroc est désormais réputé être un modèle à suivre au niveau régional en matière de gestion de la diversité culturelle, ajoutant que la Constitutionnalisation du caractère pluriel et riche de l'identité marocaine traduit une volonté politique de hisser l'ensemble des composantes de l'identité marocaine et de préserver l'unité de la société, dans une cohésion adossée à une citoyenneté démocratique, créative et ouverte sur le monde.

Ils ont également mis en relief l'importance qu'accorde le Maroc à l'ouverture sur les langues étrangères et au renforcement des valeurs de modération, de tolérance, de dialogue et d'entente entre les différentes cultures et civilisations. Ils ont, par ailleurs, appelé à promulguer les lois organiques relatives à la mise en œuvre du caractère officiel de l'Amazigh et à la création du Conseil national des langues et de la culture marocaine en vue d'accompagner la dynamique de diversité culturelle et linguistique qui caractérise la société marocaine depuis toujours. Par ailleurs, l'accent a été mis sur la nécessité de mettre en place de nouveaux mécanismes susceptibles de garantir le renforcement de cette diversité aux niveaux local et régional, dans le sillage de l'ouverture du Maroc sur son environnement régional et international.

Rappelons qu'en décembre 2002, l'Assemblée générale de l'ONU, avait déclaré le 21 mai Journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement en vue d'enrichir les initiatives visant à soutenir la diversité et ouvrir de nouvelles perspectives pour le développement durable, aux niveaux national, régional et local.

Liens
[1] https://www.haca.ma/fr/javascript%3A%3B